



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Bureau du cabinet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°44

Portant approbation du Plan Blanc Élargi (PBE)

**Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3131-8, R.3131-6 et R3131-7 ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L112-1, L112-2, L721-1 et suivants ;

VU la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et notamment l'article 20 ;

VU la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n° 2007-294 du 05 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur créant ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 118 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets ;

VU le décret n° 2005-1764 du 30 décembre 2005 relatif à l'organisation du système de santé en cas de menace sanitaire grave

VU le décret n° 2007-1273 du 27 août 2007 pris en application de la loi n° 2007-294 du 05 mars 2007 ;

VU le décret n° 2010-388 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre les représentants de l'État dans le département, dans la zone de défense et dans la région et l'ARS pour l'application des articles L1435-1, L1435-2 du Code de la santé publique ;

VU le protocole départemental relatif aux relations entre le Préfet des Deux-Sèvres et le Directeur de l'Agence régionale de santé de Poitou-Charentes en date du 6 juin 2012 ;

VU l'avis favorable du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS), dans sa séance du 21 janvier 2014,

SUR proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Poitou-Charentes,

ARRÊTE :

Article 1 : Le Plan Blanc Élargi (PBE) annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 : Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, les Chefs des services déconcentrés de l'État, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Niort, le **19 JAN, 2016**

Le Préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Jérôme GUTTON